

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

**Séance du 18 mars 2025**

Le mardi 18 mars à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 11 mars 2025 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Laurence BROSSARD, Loire-Authion,  
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard,  
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire,  
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,  
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,  
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,  
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse.

Assistaient en présentiel :

M. Jackie PASSET, La Ménitré,  
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye,  
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire, à Jackie Passet,  
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire, à Valérie Gervès,  
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire, à Sophie-Anne Sauvaigo,  
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire, à François Lafourcade,  
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire, à Roland Marion,  
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à Didier Rousseau,  
Mme Brigitte WILMANN-THIVALT, Ligré, à Michel Ponchant.

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,  
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,  
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,  
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,  
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,  
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,  
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,  
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire,  
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole.

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 10    Nombre de pouvoirs : 7    Nombre de voix : 17

Secrétaire de séance : Monsieur Michel PONCHANT.

## **Convention « Région-Territoires : Ambitions Partagées 2030 » entre la Région Centre-Val de Loire et le bassin de vie de Tours**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) en vigueur,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2025/01/CS du 15 janvier 2025 portant sur l'approbation de la charte 2024-2039 du PNR LAT ;

Vu la communication du Président du Conseil régional Centre-Val de Loire à la séance plénière des 9 et 10 novembre 2022 n° 22.04.05 « Refonder la relation aux territoires : proximité, solidarité, visibilité » ;

Vu le rapport du Président du Conseil régional à la séance plénière des 9 et 10 novembre 2022 n° 22.04.06 « Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale : De nouveaux contrats au service de la territorialisation de l'action régionale, de la solidarité et de l'équilibre territorial » ;

Vu la réunion de concertation entre les représentants des parties du 5 juin 2024, à Tours ;

Vu la réunion de concertation réunissant les principaux acteurs socio-économiques du Bassin de vie du 2 octobre 2024, à Tours ;

Vu la délibération DAP n° 23.04.11 du 19 octobre 2023 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente ;

Vu la CPR n° en date du 31 janvier 2025 validant la présente Convention Région-Territoires ;

Vu la délibération du Comité Syndical du PNR LAT n°2024-04 du 17 février 2024 portant sur le Contrat de Parc avec la Région Centre-Val de Loire 2024-2027 et les objectifs et engagements mutuels associés ;

Considérant le projet de convention Région-territoires : ambitions partagées 2030 entre la Région Centre-Val de Loire et le Bassin de vie de Tours annexée ;

Considérant que cette convention a pour objet de partager des priorités d'actions en réponse aux principaux enjeux locaux, et d'engager les parties à mobiliser des moyens pour les relever ;

Considérant que les principaux enjeux, objectifs prioritaires et moyens d'intervention qui préfigurent le programme d'action sont déclinés selon 5 axes répondant aux champs d'intervention de la Région Centre-Val de Loire :

- « Répondre aux besoins de services à la population » ;
- « Répondre au défi du développement économique, de l'emploi, des qualifications et des compétences » ;
- « Accélérer la transition écologique et énergétique » ;
- « Une offre de mobilité qui connecte le Bassin de vie et qui délivre des services répondant aux besoins de ses habitants » ;
- « Un Bassin de vie à l'écoute de sa jeunesse et attentif à la citoyenneté ».

-----

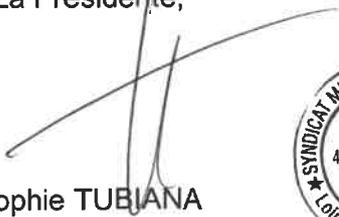
Considérant que le PNR LAT est cosignataire de cette convention aux côtés des Pays, Communautés de communes, Métropole et commune concernés par le Bassin de vie de Tours.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, délibèrent favorablement pour :

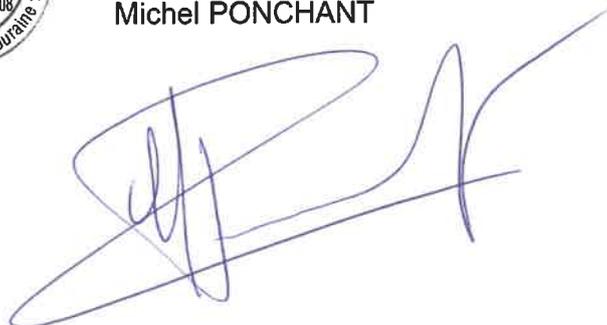
- ✓ approuver le projet de convention Région-territoires : Ambitions Partagées 2030 entre la Région Centre-Val de Loire et le bassin de vie de Tours ;
- ✓ autoriser la Présidente à signer tout document y afférent.

Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,

  
Sophie TUBIANA

Le secrétaire de séance

  
Michel PONCHANT



Certifié exécutoire par la Présidente  
Compte- tenu de la transmission en  
Sous- préfecture et de la publication  
Le

28 MARS 2025

-----  
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

**Séance du 18 mars 2025**

Le mardi 18 mars à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 11 mars 2025 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Laurence BROSSARD, Loire-Authion,  
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard,  
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire,  
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,  
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,  
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,  
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse.

Assistaient en présentiel :

Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,  
M. Jackie PASSET, La Ménitrie,  
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye,  
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire, à Jackie Passet,  
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire, à Valérie Gervès,  
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire, à Sophie-Anne Sauvaigo,  
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire, à François Lafourcade,  
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire, à Roland Marion,  
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à Didier Rousseau,  
Mme Brigitte WILMANN-THIVAULT, Ligré, à Michel Ponchant.

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,  
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,  
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,  
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,  
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,  
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,  
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire,  
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole.

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 11    Nombre de pouvoirs : 7    Nombre de voix : 18

Secrétaire de séance : Monsieur Michel PONCHANT.

## 1.4. Autres types de contrats

## Natura 2000 « Complexe du Changeon et de la Roumer » : candidature à l'animation du site et plan de financement 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) en vigueur,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2025/01/CS du 15 janvier 2025 portant sur l'approbation de la charte 2024-2039 du PNR LAT ;

Vu la loi relative au développement des territoires ruraux du 21 février 2005 introduisant la possibilité de transfert de compétences aux collectivités dans le cadre de la démarche Natura 2000, notamment pour le suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs et vu le code de l'environnement dans ses articles L.414-2 et R.414-8-1 qui encadre ce transfert de compétence ;

Vu la délibération n° CPR N° 23.07.12.11 du 7 juillet 2023 de la Commission permanente de la Région Centre Val de Loire portant sur les cadres d'intervention du dispositif FEADER 2023-2027 ;

Vu le décret n°2022-1757 du 30 décembre 2022 relatif à la décentralisation de la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres et notamment son article 28 portant sur la substitution des régions à l'État dans l'ensemble des droits et obligations de ce dernier pour l'accomplissement des missions relatives aux sites Natura 2000 ;

Considérant que le PNR LAT est candidat pour poursuivre l'animation du site du Complexe du Changeon et de la Roumer pour les années 2025, 2026 et 2027 ;

Considérant la nécessité dès lors de déposer une demande de subvention annuellement auprès de la Région Centre-Val de Loire pour bénéficier des subventions au titre des fonds européens et régionaux ;

Considérant qu'il convient, pour faciliter le traitement de la demande de subvention au sein des services régionaux et au sein du PNR LAT, d'inscrire cette action dans une année civile et non plus sur deux années civiles comme précédemment ;

Considérant les dépenses et les recettes prévisionnelles pour la période annuelle 2025 c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2025 suivantes :

### Dépenses prévisionnelles - 2025

Type de dépenses	Postes de dépenses en fonctionnement	Montants estimatifs basés sur les coûts réels TTC	
Frais de personnel du Parc Animation, coordination et suivi administratif	Chargé de mission Patrimoine naturel (60j)	17 177,40 €	18 873,60 €
	Responsable du service Administration et finances (3j)	1 078,74 €	
	Adjointe affaires administratives et financières (1,5j)	382,50 €	
	Secrétaire (1,5j)	234,96 €	
Frais indirects	15 % des frais salariaux	2 831,04 €	
<b>TOTAL Base éligible</b>		<b>21 704,64 €</b>	

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

49730 MONTSOREAU

1.4. Autres types de contrats

**Recettes prévisionnelles - 2025**

Recettes prévisionnelles	%	Montant en TTC
FEADER Centre-Val de Loire 60 % des montants éligibles	60 %	13 022,78 €
Région Centre-Val de Loire 40 % des montants éligibles	40 %	8 681,86 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>21 704,64 €</b>

Les membres du Bureau, à l'unanimité, délibèrent favorablement pour :

- ✓ approuvent la candidature du Parc à la poursuite de la maîtrise d'ouvrage de l'animation du Document d'objectifs du site Natura 2000 pour les trois prochaines années (période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 décembre 2027) ;
- ✓ valident les dépenses et les recettes prévisionnelles, selon les tableaux susvisés, pour la période d'animation annuelle 2025 ;
- ✓ autorisent Madame la Présidente à solliciter une subvention de 13 022,78 € auprès du FEADER et de 8 681,86 € auprès de la Région Centre-Val de Loire pour la mise en œuvre de cette opération sur la période considérée ;
- ✓ autorisent Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre du projet ;
- ✓ disent que les crédits seront inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,



Sophie TUBIANA

Le secrétaire de séance,



Michel PONCHANT



Certifié exécutoire par la Présidente  
Compte- tenu de la transmission en  
Sous- préfecture et de la publication  
Le

28 MARS 2025

-----  
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

**Séance du 18 mars 2025**

Le mardi 18 mars à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 11 mars 2025 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Laurence BROSSARD, Loire-Authion,  
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard,  
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire,  
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,  
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,  
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,  
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse.

Assistaient en présentiel :

Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,  
M. Jackie PASSET, La Ménitrie,  
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye,  
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire, à Jackie Passet,  
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire, à Valérie Gervès,  
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire, à Sophie-Anne Sauvaigo,  
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire, à François Lafourcade,  
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire, à Roland Marion,  
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à Didier Rousseau,  
Mme Brigitte WILMANN-THIVAULT, Ligré, à Michel Ponchant.

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,  
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,  
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,  
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,  
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,  
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,  
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire,  
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole.

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 11    Nombre de pouvoirs : 7    Nombre de voix : 18

Secrétaire de séance : Monsieur Michel PONCHANT.

## ABC de Mazé-Milon : candidature auprès de l'Office français de la biodiversité

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) en vigueur,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2025/01/CS du 15 janvier 2025 portant sur l'approbation de la charte 2024-2039 du PNR LAT ;

Vu la délibération de la commune de Mazé-Milon du 3 février 2025 approuvant la charte du PNR LAT 2024-2039 ;

Vu la délibération de la commune de Mazé-Milon du 17 mai 2024 autorisant le dépôt de la candidature auprès de l'Office français pour la biodiversité (OFB) pour la mise en place d'un Atlas de la biodiversité communale (ABC), en consortium avec le PNR LAT et mandatant le Parc pour déposer la candidature susmentionnée et représenter la commune auprès de l'OFB ;

Considérant que ce projet ABC s'inscrit dans la continuité de la démarche « Territoire engagé pour la nature », pilotée par la Communauté de communes Baugeois Vallée et le Parc de 2021 à 2024 ;

Considérant les règles de financement de l'OFB concernant les ABC ;

Considérant la volonté de la commune de Mazé-Milon de poursuivre son engagement en faveur de la biodiversité par la définition et la mise en œuvre d'un programme d'actions concrètes ;

Considérant que la commune de Mazé-Milon et le PNR LAT souhaitent s'inscrire dans la démarche optionnelle et volontaire proposée par l'OFB dédiée à la « transformation des relations humains-non-humains » ;

Considérant que la répartition des dépenses assumées et des subventions sollicitées est la suivante :

### **Demandeur 1 : Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine**

Dépenses prévisionnelles sur 3 ans	Estimatifs TTC	Subvention OFB	Commune de Mazé-Milon	PNR LAT
Coordination, ingénierie	32 982,32 €	21 307,57 €	5 326,89 €	6 347,86 €
Frais de gestion 15% des dépenses éligibles	3 995,17 €	3 196,14 €	799,03 €	
<b>TOTAL</b>	<b>36 977,49 €</b>	<b>24 503,70 €</b>	<b>6 125,93 €</b>	<b>6 347,86 €</b>

-----

**Demandeur 2 : Commune de Mazé-Milon**

Dépenses prévisionnelles sur 3 ans	Estimatifs TTC	Subvention OFB	Commune de Mazé-Milon
Inventaires naturalistes	15 500,00 €	12 400,00 €	3 100,00 €
Communication	3 500,00 €	2 800,00 €	700,00 €
Médiation	4 500,00 €	3 600,00 €	900,00 €
Frais de gestion 15% des dépenses éligibles	3 525,00 €	2 820,00 €	705,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>27 025,00 €</b>	<b>21 620,00 €</b>	<b>5 405,00 €</b>

Considérant, pour des dépenses prévisionnelles globales de 64 002,49 € sur 3 années, les contributions financières suivantes estimées :

Dépenses estimées sur 3 années	OFB	Commune de Mazé-Milon	PNRLAT
64 002,49 €	46 123,70 €	11 530,93 €	6 347,86 €

Considérant que l'engagement effectif du PNR LAT et de la commune de Mazé-Milon et est conditionné à la notification d'obtention de la subvention de l'OFB et aux délibérations respectives relatives aux budgets des trois années considérées.

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ valident le principe de la candidature du Parc avec la commune de Mazé-Milon ;
- ✓ valident le plan de financement prévisionnel présenté dans le dossier de candidature afin de solliciter des financements auprès de l'OFB ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document y afférent.

Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,

Sophie TUBIANA

Le secrétaire de séance

Michel PONCHANT



Certifié exécutoire par la Présidente  
Compte- tenu de la transmission en  
Sous- préfecture et de la publication

Le 28 MARS 2025

-----  
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

**Séance du 18 mars 2025**

Le mardi 18 mars à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 11 mars 2025 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Laurence BROSSARD, Loire-Authion,  
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard,  
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire,  
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,  
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,  
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,  
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse.

Assistaient en présentiel :

Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,  
M. Jackie PASSET, La Ménitrie,  
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye,  
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire, à Jackie Passet,  
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire, à Valérie Gervès,  
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire, à Sophie-Anne Sauvaigo,  
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire, à François Lafourcade,  
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire, à Roland Marion,  
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à Didier Rousseau,  
Mme Brigitte WILMANN-THIVAULT, Ligré, à Michel Ponchant.

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,  
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,  
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,  
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,  
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,  
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,  
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire,  
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole.

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 11    Nombre de pouvoirs : 7    Nombre de voix : 18

Secrétaire de séance : Monsieur Michel PONCHANT.

-----

## **Convention de coopération public-public triennale avec le Syndicat de rivière Layon-Aubance-Louets**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) en vigueur,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2025/01/CS du 15 janvier 2025 portant sur l'approbation de la charte 2024-2039 du PNR LAT ;

Vu la délibération du Comité de bassin de l'Agence de l'eau Loire Bretagne n° 2024-21 relative à l'adoption du 12<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne 2025-2030 ;

Vu les délibérations du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Loire Bretagne n° 2024-114 et 2024-116 du 12 décembre 2024 relatives au Budget 2025 et aux modalités de déclinaison de l'accord de territoire ;

Vu la délibération du Comité Syndical Layon Aubance Louets (SLAL) du 26/02/2025 portant sur l'Accord de Territoire 2025-2027 ;

Considérant que la validation de l'Accord de territoire par les partenaires financiers, Agence de l'eau Loire-Bretagne et Région Pays de la Loire, interviendra dans le courant de l'année 2025.

Considérant que le PNR LAT et le SLAL s'engagent mutuellement à porter un projet visant la préservation et la restauration des zones humides sur trois années ;

Considérant que le territoire commun de coopération inclut les masses d'eau gérées par le SLAL et situées tout ou partie dans le périmètre du PNR LAT ou dans le site Natura 2000 de la Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau pour les communes hors PNR LAT ;

Considérant que le SLAL et le PNR LAT portent des objectifs partagés et que dans un objectif général de maîtrise des fonds publics, il est opportun d'envisager une coopération par la mise en commun de moyens nécessaires à l'exécution de projets répondant à ces objectifs ;

Considérant les différents articles de la convention annexée précisant les objectifs et projets menés en coopération, les engagements, modalités de suivi, d'évaluation, de rétribution financière, de confidentialité, de responsabilité et d'assurance ;

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine  
49730 MONTSOREAU

1.4. Autres types de contrats

---

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ approuvent la convention de coopération public-public triennale avec le Syndicat Layon-Aubance-Louets annexée ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document y afférent ;

Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,



Sophie TUBIANA

Le secrétaire de séance



Michel PONCHANT



Certifié exécutoire par la Présidente  
Compte- tenu de la transmission en  
Sous- préfecture et de la publication

Le **28 MARS 2025**

-----  
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

**Séance du 18 mars 2025**

Le mardi 18 mars à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 11 mars 2025 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Laurence BROSSARD, Loire-Authion,  
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard,  
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire,  
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,  
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,  
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,  
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse.

Assistaient en présentiel :

Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,  
M. Jackie PASSET, La Ménitrie,  
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye,  
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire, à Jackie Passet,  
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire, à Valérie Gervès,  
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire, à Sophie-Anne Sauvaigo,  
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire, à François Lafourcade,  
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire, à Roland Marion,  
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à Didier Rousseau,  
Mme Brigitte WILMANN-THIVAULT, Ligré, à Michel Ponchant.

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,  
Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,  
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,  
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,  
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,  
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,  
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire,  
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole.

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 11    Nombre de pouvoirs : 7    Nombre de voix : 18

Secrétaire de séance : Monsieur Michel PONCHANT.

## **Convention technique et financière avec le Syndicat de rivière Layon-Aubance-Louets**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) en vigueur,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2025/01/CS du 15 janvier 2025 portant sur l'approbation de la charte 2024-2039 du PNR LAT ;

Vu la délibération du Comité de bassin de l'Agence de l'eau Loire Bretagne n° 2024-21 relative à l'adoption du 12<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne 2025-2030 ;

Vu les délibérations du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Loire Bretagne n° 2024-114 et 2024-116 du 12 décembre 2024 relatives au Budget 2025 et aux modalités de déclinaison de l'accord de territoire ;

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Layon Aubance Louets (SLAL) du 26/02/2025 portant sur l'Accord de Territoire 2025-2027 ;

Vu la délibération du Bureau du n° XX-B du XX/XX/XX portant sur la convention de coopération triennale avec le Syndicat Layon Aubance Louets (SLAL) ;

Considérant que la validation de l'Accord de territoire par les partenaires financiers, Agence de l'eau Loire-Bretagne et Région Pays de la Loire, interviendra dans le courant de l'année 2025.

Considérant que le PNR LAT et le SLAL s'engagent mutuellement à porter un projet visant la préservation et la restauration des zones humides sur trois années ;

Considérant que le territoire commun de coopération inclut les masses d'eau gérées par le SLAL et situées tout ou partie dans le périmètre du PNR LAT ou dans le site Natura 2000 de la Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau pour les communes hors PNR LAT ;

Considérant que le SLAL et le PNR LAT portent des objectifs partagés et que dans un objectif général de maîtrise des fonds publics, il est opportun d'envisager une coopération par la mise en commun de moyens nécessaires à l'exécution de projets répondant à ces objectifs ;

Considérant les différents articles de la convention technique et financière annexée ;

Considérant qu'au nom du déséquilibre constatée entre les contributions des deux parties dans la mise en œuvre de ce projet commun, la convention prévoit une rétribution financière du SLAL au PNR LAT de 25 500 € maximum sur ses douze mois d'exécution.

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

49730 MONTSOREAU

1.4. Autres types de contrats

-----

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ approuvent la convention technique et financière annexée avec le Syndicat Layon-Aubance-Louets pour les douze mois de mise en œuvre, à compter de sa signature ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document y afférent ;
- ✓ disent que les crédits seront inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,



Sophie TUBIANA



Le secrétaire de séance



Michel PONCHANT

Certifié exécutoire par la Présidente  
Compte- tenu de la transmission en  
Sous- préfecture et de la publication

Le 28 MARS 2025

-----

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

**Séance du 18 mars 2025**

Le mardi 18 mars à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 11 mars 2025 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,  
Mme Laurence BROSSARD, Loire-Authion,  
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard,  
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire,  
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,  
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,  
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,  
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse.

Assistaient en présentiel :

Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,  
M. Jackie PASSET, La Ménitré,  
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye,  
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire, à Jackie Passet,  
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire, à Valérie Gervès,  
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire, à Sophie-Anne Sauvaigo,  
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire, à François Lafourcade,  
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire, à Roland Marion,  
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à Didier Rousseau,  
Mme Brigitte WILMANN-THIVALT, Ligré, à Michel Ponchant.

Excusés :

Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,  
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,  
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,  
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,  
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,  
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire,  
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole.

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 12    Nombre de pouvoirs : 7    Nombre de voix : 19

Secrétaire de séance : Monsieur Michel PONCHANT.

## **Projet de création d'un nouveau siège social : convention avec le CAUE 49 pour une étude de faisabilité**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) en vigueur,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2025/01/CS du 15 janvier 2025 portant sur l'approbation de la charte 2024-2039 du PNR LAT ;

Considérant que les locaux occupés par le syndicat mixte au 7 rue Jehanne d'Arc à Montsoreau ne sont plus adaptés aux besoins de la structure en raison de la restitution des locaux place des Diligences et de l'augmentation du nombre d'agents ;

Considérant que ce bâtiment souffre de nombreuses non-conformités au regard des réglementations et qu'il est propriété du Conseil départemental de Maine-et-Loire ;

Considérant la montée en charge opérationnelle liée à la mise en œuvre de la charte 2024-2039 et à l'augmentation potentielle du nombre d'agents à venir ;

Considérant pour ces différentes raisons qu'il est opportun pour le PNR LAT d'envisager de se doter d'un nouveau bâtiment ;

Considérant la vente d'une propriété de 3 700 m<sup>2</sup> à la proximité directe de la Maison du Parc au 27 de l'Avenue de la Loire à Montsoreau ;

Considérant que cette propriété est actuellement occupée par un entrepôt principal et hangar ;

Considérant les échanges avec la propriétaire et les élus de la commune pour déterminer l'opportunité d'un positionnement du syndicat mixte sur ce terrain ;

Considérant que pour étudier la faisabilité du projet, il est proposé un accompagnement du CAUE du Maine-et-Loire ;

Considérant les objectifs de cet accompagnement listés dans la convention annexée ;

Considérant le montant de la participation du Parc établi à 6 750 €.

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine  
49730 MONTSOREAU  
1.4. Autres types de contrats

---

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ valident le projet de convention avec le CAUE 49 annexé ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à cette convention ;
- ✓ disent que les crédits seront inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,



Sophie TUBIANA

Le secrétaire de séance



Michel PONCHANT

Certifié exécutoire par la Présidente  
Compte- tenu de la transmission en  
Sous- préfecture et de la publication  
Le

28 MARS 2025

-----  
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

**Séance du 18 mars 2025**

Le mardi 18 mars à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 11 mars 2025 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,  
Mme Laurence BROSSARD, Loire-Authion,  
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Île-Bouchard,  
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire,  
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,  
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,  
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,  
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse.

Assistaient en présentiel :

Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,  
M. Jackie PASSET, La Ménitré,  
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye,  
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire, à Jackie Passet,  
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire, à Valérie Gervès,  
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire, à Sophie-Anne Sauvaigo,  
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire, à François Lafourcade,  
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire, à Roland Marion,  
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à Didier Rousseau,  
Mme Brigitte WILMANN-THIVAULT, Ligré, à Michel Ponchant.

Excusés :

Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,  
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,  
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,  
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,  
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,  
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire,  
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole.

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 12    Nombre de pouvoirs : 7    Nombre de voix : 19

Secrétaire de séance : Monsieur Michel PONCHANT.

## **Avenant n°2 à la convention tripartite 2024-2026 entre le PNR LAT, la SPL Tourisme et la Mairie de Montsoreau**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) en vigueur,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2025/01/CS du 15 janvier 2025 portant sur l'approbation de la charte 2024-2039 du PNR LAT ;

Vu la délibération du Bureau du PNR LAT n°2024-05/B du 6 février 2024 portant sur la convention de partenariat 2024/2026 de mutualisation des missions d'accueil et de mise à disposition de locaux comme de matériel entre la Commune de Montsoreau, la Société Publique Locale Saumur Val de Loire (SPL) et le PNR LAT ;

Vu la délibération du Bureau du PNR LAT n°2024-05 du 06 février 2024 portant sur la convention de partenariat et de mutualisation des missions d'accueil et de mise à disposition de locaux et de matériel 2024-2026 et conclue le 19 février 2024 ;

Vu l'avenant du Bureau du PNR LAT n°2024-29 du 4 juin 2024 portant sur la réalisation d'un avenant à la convention de partenariat susmentionnée ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Montsoreau du 10 mars 2025 portant la participation financière de la commune à 1 500 € contre 2 500 € les années précédentes ;

Considérant que la SPL Saumur Val de Loire Tourisme conserve pour la saison 2025 sa nouvelle politique d'accueil en limitant ses amplitudes horaires et les périodes d'ouverture de ses antennes ;

Considérant que cette organisation conduit le Parc à prendre en charge en direct la gestion de la boutique et de la billetterie des animations ;

Considérant que le PNR LAT, ne pouvant compenser ce désengagement de la SPL, doit également réduire ses amplitudes horaires et ses horaires d'ouverture ;

Considérant que les communes ont à leur charge les frais immobiliers occasionnés par la présence d'un Office de Tourisme sur leur territoire, la commune de Montsoreau prend à sa charge une partie des frais de fonctionnement occasionnés par la présence du bureau de la SPL ;

Considérant que cette participation aux frais d'entretien et de fonctionnement des espaces occupés conjointement avec la SPL est calculée selon un prorata détaillé dans la convention ;

Considérant que du fait de la présence moins importante de la SPL à la Maison du Parc, la participation financière de la commune de Montsoreau est passée de 1 500 € contre 2 500 € les années précédentes ;

Considérant qu'il est proposé que l'avenant soit conclu à compter de sa signature et soit appliqué jusqu'au 31 décembre 2025 ;

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine  
49730 MONTSOREAU

1.4. Autres types de contrats

-----

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ décident la conclusion de l'avenant n°2 à la convention de partenariat et de mutualisation des missions d'accueil et de mise à disposition de locaux et de matériel avec Société Publique Locale Saumur Val de Loire et la Commune de Montsoreau pour la période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2026, dont le projet est ci-après annexé;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout document afférent à cette action ;
- ✓ disent que les crédits seront inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,



Sophie TUBIANA



Le secrétaire de séance,



Michel RONCHANT

Certifié exécutoire par la Présidente  
Compte- tenu de la transmission en  
Sous- préfecture et de la publication

Le

28 MARS 2025

-----  
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION  
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

**Séance du 18 mars 2025**

Le mardi 18 mars à 17h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 11 mars 2025 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,  
Mme Laurence BROSSARD, Loire-Authion,  
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard,  
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire,  
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,  
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire,  
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,  
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse.

Assistaient en présentiel :

Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,  
M. Jackie PASSET, La Ménitré,  
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye,  
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire.

Excusés ayant donné procuration :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire, à Jackie Passet,  
Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire, à Valérie Gervès,  
Mme Témanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire, à Sophie-Anne Sauvaigo,  
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire, à François Lafourcade,  
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire, à Roland Marion,  
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire, à Didier Rousseau,  
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT, Ligré, à Michel Ponchant.

Excusés :

Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole,  
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,  
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,  
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,  
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,  
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire,  
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole.

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 12    Nombre de pouvoirs : 7    Nombre de voix : 19

Secrétaire de séance : Monsieur Michel PONCHANT.

## Dotation d'aide au fonctionnement 2025 de la DREAL Pays de la Loire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT) en vigueur,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2025/01/CS du 15 janvier 2025 portant sur l'approbation de la charte 2024-2039 du PNR LAT ;

Considérant les actions menées par les Parcs naturels régionaux au titre de la protection des espèces floristiques et faunistiques, de la préservation des paysages et de l'ensemble de leurs activités menées au titre de leurs missions réglementaires ;

Considérant l'invitation de la DREAL de la Région Pays de la Loire, au PNR LAT, à déposer une demande de subvention d'aide au fonctionnement pour l'année 2025, d'un montant de 150 000 €, au titre de sa dotation budgétaire annuelle en faveur de la biodiversité.

Les membres du Comité syndical :

- ✓ autorisent la Présidente à solliciter la DREAL des Pays de la Loire, pour l'octroi de la contribution 2025 d'un montant de 150 000 € ;
- ✓ disent que les crédits seront inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,



Sophie TUBIANA



Le Secrétaire de séance,



Michel PONCHANT

Certifié exécutoire par la Présidente  
Compte- tenu de la transmission en  
Sous- préfecture et de la publication

Le 28 MARS 2025